PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-COLOMBAN
L'AN DEUX MILLE DOUZE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Colomban tenue le 13 novembre 2012 à 19h00, à l'Hôtel de ville, en la salle du Conseil, 330 montée de l'Église, à laquelle sont présents madame la conseillère et messieurs les conseillers :

Stéphane Rouleau, district 1
Éric Milot, district 2
Marc Laurin, district 3
François Boyer, district 4
Mélanie Dostie, district 5
Francis Émond, district 6

Siégeant tous sous la présidence de monsieur Jacques Labrosse, Maire. Le tout formant quorum selon les dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

Madame Diane Desjardins, greffière, est présente.
Monsieur Claude Panneton, directeur général est présent.

RÉSOLUTION 448-11-12
OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Francis Émond, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer, et résolu unanimement :

D'OUVRIR la présente séance à 19h00.

RÉSOLUTION 449-11-12
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par madame la conseillère Mélanie Dostie et résolu unanimement;

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance.

RÉSOLUTION 450-11-12
APPROBATION ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES TENUES EN OCTOBRE 2012

CONSIDÉRANT que copies des procès-verbaux ont été remises à chaque membre du Conseil municipal, à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19*)*, et qu'en conséquence, le greffier est dispensé d'en faire la lecture;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Francis Émond et résolu unanimement :

D'APPROUVER ET D'ADOPTER, tel que présenté, le procès-verbal des séances suivantes :

- Séance ordinaire du 09 octobre 2012;
- Séance extraordinaire du 17 octobre 2012;
- Séance extraordinaire du 25 octobre 2012.

SUIVI

Monsieur le maire fait le suivi suite aux questions du public de la dernière assemblée.

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES ET DES PAIEMENTS AUTORISÉS POUR LA PÉRIODE DU 1er OCTOBRE AU 31 OCTOBRE 2012

Le directeur général dépose le rapport des dépenses autorisées couvrant la période du 1er octobre au 31 octobre 2012. Ces dépenses ont été effectuées en vertu du règlement de délégation, à un officier municipal, du pouvoir d'autoriser des dépenses et suite à l'adoption de résolutions par les membres du Conseil municipal.

Le paiement de ces comptes au montant de trois millions sept cent cinquante-six mille six cent soixante-douze dollars et trente-sept cents (3 756 672.37 $) en référence aux chèques numéros 6053 à 6209 a été effectué en vertu du règlement numéro 606-2011.

RÉSOLUTION 451-11-12
APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Stéphane Rouleau, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer, au montant de trois cent cinquante-sept mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf dollars et cinquante-deux cents (357 299.52 $), en référence aux chèques numéros 6210 à 6340 ;

D'AUTORISER le trésorier ou, en son absence, le trésorier adjoint à en effectuer les paiements.

DÉPÔT DES DIVULGATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Le directeur général dépose les divulgations des intérêts pécuniaires des élus, soit monsieur le maire Jacques Labrosse, madame la conseillère Mélanie Dostie et messieurs les conseillers Stéphane Rouleau, Éric Milot, Marc Laurin, François Boyer et Françis Émond, le tout conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.* (*L.R.Q.*, chapitre E-2.2, article 357 et suivants) et transmet ces dernières au ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

RÉSOLUTION 452-11-12
NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la nomination d'un maire suppléant, conformément à l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par monsieur le conseiller Francis Émond et résolu unanimement:

DE NOMMER, séance tenante, madame Mélanie Dostie, maire suppléant pour la période du 17 novembre 2012 au 16 février 2013.

DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

Conformément aux dispositions de l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), le Maire fait le dépôt de son rapport sur la situation financière de la Ville au 31 décembre 2012.

RÉSOLUTION 453-11-12
CONVOCATION À LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU BUDGET 2013

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Francis Émond, appuyé par madame la conseillère Mélanie Dostie et résolu unanimement :

DE TENIR la séance extraordinaire du budget 2013, le mardi 11 décembre 2012, à compter de 20h00.

RÉSOLUTION 454-11-12
ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL – ANNÉE 2013

CONSIDÉRANT que la Ville a un règlement sur la tenue des séances du Conseil municipal lequel prévoit que les séances ordinaires du Conseil municipal ont lieu le deuxième mardi de chaque mois ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de fixer un calendrier des séances du Conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

DE TENIR les séances ordinaires du Conseil municipal le deuxième mardi de chaque mois, soit les :

- 08 janvier 2013 ;
- 12 février 2013 ;
- 12 mars 2013 ;
- 09 avril 2013 ;
- 14 mai 2013 ;
- 11 juin 2013 ;
- 09 juillet 2013 ;
- 13 août 2013 ;
- 10 septembre 2013 ;
- 08 octobre 2013 ;
- 12 novembre 2013 ;
- 10 décembre 2013.

RÉSOLUTION 455-11-12
OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE AU CLUB DE L'ÂGE D'OR DE SAINT-COLOMBAN

CONSIDÉRANT que le Club de l'Âge d'Or de Saint-Colomban fête son trente-cinquième (35) anniversaire de fondation ;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Francis Émond, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement:

D'OCTROYER une aide financière d'un montant maximal de trois cent cinquante dollars (350 $) au Club de l'Âge d'Or de Saint-Colomban à l'occasion de leur trente-cinquième (35) anniversaire de fondation ;

ET D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-702-90-970.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire ci-haut mentionné.

_____
Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 456-11-12
OCTROI DE CONTRAT - ACHAT D'UNE ÉPANDEUSE À SEL 2VRG./3

CONSIDÉRANT que la Ville désire faire l'acquisition d'une épandeuse à sel 2vrg/3 ;

CONSIDÉRANT que le directeur du Service des travaux publics a effectué une recherche de prix auprès des entreprises suivantes :

- Équipements et remorques Yves Leroux Inc.;
- Trailgo Inc.;

CONSIDÉRANT le résultat de la recherche de prix suivant :

ENTREPRISES	PRIX
Équipements et remorques Yves Leroux Inc.	5 000.00 $
Trailgo Inc.	5 080.00 $

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Éric Milot, appuyé par monsieur le conseiller Francis Émond et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat relatif à l'achat d'une épandeuse à sel 2vrg./3 auprès de la compagnie Équipement et remorque Yves Leroux Inc., au coût de cinq mille dollars (5 000 $), excluant les taxes applicables et ce, conformément à leur offre de prix datée du 19 octobre 2012 ;

D'IMPUTER cette dépense aux activités d'immobilisation au code budgétaire 22-300-00-725, projet 2012-12.

Certificat de disponibilité budgétaire

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire ci-haut mentionné.

_____
Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 457-11-12
OCTROI DE CONTRAT - ACHAT ET INSTALLATION DE SYSTÈMES DE SURVEILLANCE

CONSIDÉRANT que la Ville désire faire l'acquisition et l'installation de systèmes de surveillance pour le garage municipal et la Maison des Jeunes ;

CONSIDÉRANT l'offre de l'entreprise *Alarme Mirabel Inc*. datée du 22 octobre 2012 ;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Mélanie Dostie, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement:

D'OCTROYER le contrat relatif à l'achat et l'installation de systèmes de surveillance au garage municipal et à la Maison des Jeunes, à l'entreprise *Alarme Mirabel Inc*., au coût n'excédant pas quinze mille dollars (15 000 $), excluant les taxes applicables et ce, conformément à leur offre de prix datée du 22 octobre 2012 ;

D'IMPUTER cette dépense aux activités du fonds de roulement à être remboursée en trois (3) ans, au code budgétaire 22-300-00-725, projet 2012-11.

Certificat de disponibilité budgétaire

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire ci-haut mentionné.

_____
Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 458-11-12
AFFECTATION DE LA RÉSERVE FINANCIÈRE POUR L'ENTRETIEN DES RÉSEAUX D'AQUEDUC AU REMBOURSEMENT DE LA DETTE DU RÈGLEMENT NUMÉRO 596

CONSIDÉRANT la possibilité pour la Ville d'affecter une partie de la réserve financière pour l'entretien des réseaux d'aqueduc au remboursement de la dette du règlement numéro 596;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Francis Émond, appuyé par monsieur le conseiller Stéphane Rouleau et résolu unanimement :

D'AFFECTER au revenu de l'exercice une somme de quatorze mille sept cent soixante-treize dollars et soixante-dix cents (14 773.70 $) provenant du surplus affecté – réserve financière entretien des aqueducs.

RÉSOLUTION 459-11-12
ASSURANCES – AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE LETTRE D'ENGAGEMENT DE LA VILLE AFIN DE PERMETTRE LA LIBÉRATION DU FONDS DE GARANTIE POUR LE TERME 2009-2010

CONSIDÉRANT que l'assureur *Promutuel* ainsi que *Courtage d'assurance Claude Hétu Inc*. sont prêts à procéder à la libération du fonds de garantie en biens, pour le terme du premier novembre 2009 au premier novembre 2010;

CONSIDÉRANT que la libération est conditionnelle à ce que la Ville déclare les faits suivants :

> *« La municipalité a vérifié tout son parc immobilier ainsi que son contenu et n'a plus de réclamations à rapporter dans le terme se terminant au 1er novembre 2010. Que si des dommages étaient exceptionnellement découverts à une date ultérieure et que ceux-ci étaient liés originalement à ce terme, les membres du groupe s'engagent à accepter que le montant restant dans le fonds, avant sa dissolution, serait pris en considération et déduit de toute indemnité possible comme s'il était toujours existant. »*

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Mélanie Dostie, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général ou, en son absence, le greffier à signer ladite déclaration, afin de permettre la libération du fonds de garantie en biens, pour le terme 2009-2010.

RÉSOLUTION 460-11-12
AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE LETTRE D'ENTENTE AVEC LE SYNDICAT RELATIVEMENT AU POSTE DE SECRÉTAIRE ADMINISTRATIVE AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT l'entente survenue entre la Ville et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3795, relative au poste de secrétaire administrative au Service de sécurité incendie ;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Stéphane Rouleau, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général ou, en son absence, le greffier à signer la lettre d'entente numéro 2012-10 avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3795, relative au poste de secrétaire administrative au Service de sécurité incendie.

RÉSOLUTION 461-11-12
AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE LETTRE D'ENTENTE AVEC LE SYNDICAT RELATIVEMENT À LA DESCRIPTION D'EMPLOI DE LA SECRÉTAIRE-RÉCEPTIONNISTE

CONSIDÉRANT l'entente survenue entre la Ville et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3795, relative à la description d'emploi de la secrétaire-réceptionniste ;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Stéphane Rouleau, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général ou, en son absence, le greffier à signer la lettre d'entente numéro 2012-11 avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3795, relative à la description d'emploi de la secrétaire-réceptionniste.

RÉSOLUTION 462-11-12
AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE LETTRE D'ENTENTE AVEC LE SYNDICAT RELATIVEMENT À L'ABOLITION DES FONCTIONS DE JOURNALIER ET DE JOURNALIER SPÉCIALISÉ ET LA CRÉATION D'UNE FONCTION UNIQUE DE JOURNALIER AVEC LA NOTION D'ÉCHELONS AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT l'entente survenue entre la Ville et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3795, relative à l'abolition des fonctions de journalier et de journalier spécialisé pour créer une fonction unique de journalier avec la notion d'échelons au Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Éric Milot, appuyé par monsieur le conseiller Stéphane Rouleau et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général ou, en son absence, le greffier à signer la lettre d'entente numéro 2012-12 avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3795, relative à l'abolition des fonctions de journalier et de journalier spécialisé pour créer une fonction unique de journalier avec la notion d'échelons au Service des travaux publics.

RÉSOLUTION 463-11-12
AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE LETTRE D'ENTENTE AVEC LE SYNDICAT RELATIVEMENT À UN HORAIRE HIVERNAL SUR QUATRE (4) JOURS /SEMAINE POUR LES EMPLOYÉS «COLS BLEUS» DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT l'entente survenue entre la Ville et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3795, relativement à un horaire hivernal sur quatre (4) jours /semaine pour les employés «cols bleus» du Service des travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Francis Émond, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général ou, en son absence, le greffier à signer la lettre d'entente numéro 2012-13 avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3795, relative à un horaire hivernal sur quatre (4) jours /semaine pour les employés «cols bleus» du Service des travaux publics.

RÉSOLUTION 464-11-12
FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION – SUPERVISEUR AUX OPÉRATIONS

CONSIDÉRANT que, par sa résolution numéro 170-05-12, la Ville a procédé à l'embauche de monsieur Mauricio Ulloa Astete, à titre de superviseur aux opérations et ce, à compter du 07 mai 2012, selon les termes établis par la politique portant sur les conditions de travail offertes aux employés cadres de la Ville ;

CONSIDÉRANT que conformément à la politique d'évaluation du rendement du personnel cadre de la Ville, monsieur Mauricio Ulloa Astete a rencontré les objectifs fixés lors de son embauche ;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Francis Émond, appuyé par monsieur le conseiller Stéphane Rouleau et résolu unanimement :

DE METTRE FIN à la période de probation de monsieur Mauricio Ulloa Astete et de confirmer le statut d'employé cadre régulier.

RÉSOLUTION 465-11-12
ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 407-10-12-DEMANDE AU SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MIRABEL

CONSIDÉRANT que la ville de Saint-Colomban a reçu toute l'information requise relativement à sa demande au Service de police de la ville de Mirabel;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Mélanie Dostie, appuyé par monsieur le conseiller Stéphane Rouleau, et unanimement résolu :

D'ABROGER la résolution 407-10-12.

RÉSOLUTION 466-11-12
MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 491-09-10 RELATIVE À UN DÉFAUT DE CAUTIONNEMENT-CONTRAT DE DÉNEIGEMENT

CONSIDÉRANT que par la résolution 491-09-10, le Conseil municipal a modifié la résolution 412-08-10 afin d'octroyer un contrat de déneigement pour la zone B au deuxième plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de corriger le texte de la résolution 491-09-10 afin de remplacer le numéro de résolution 408-08-10 par le numéro 412-08-10;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Francis Émond, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

DE MODIFIER la résolution 491-09-10 afin remplacer le numéro de résolution 408-08-10 par le numéro 412-08-10.

RÉSOLUTION 467-11-12
MANDAT À DUNTON RAINVILLE – COMMISSION D'ACCÈS À L'INFORMATION – DOSSIER CAI 111210

CONSIDÉRANT les demandes de révision des décisions de la Ville relativement à des demandes de documents et d'informations formulées auprès de la Commission d'accès à l'information ;

CONSIDÉRANT la nécessité, pour la Ville, d'être représentée par un procureur auprès de la Commission d'accès à l'information ;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

DE MANDATER maître Carl-Éric Therrien, de la firme *Dunton Rainville*, afin de représenter les intérêts de la ville de Saint-Colomban devant la Commission d'accès à l'information, relativement au dossier portant le numéro CAI 111210.

RÉSOLUTION 468-11-12
MANDAT À DUNTON RAINVILLE – COMMISSION ACCÈS À L'INFORMATION - DOSSIER CAI 111075

CONSIDÉRANT les demandes de révision des décisions de la Ville relativement à des demandes de documents et d'informations formulées auprès de la Commission d'accès à l'information ;

CONSIDÉRANT la nécessité, pour la Ville, d'être représentée par un procureur auprès de la Commission d'accès à l'information ;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

DE MANDATER maître Carl-Éric Therrien, de la firme *Dunton Rainville*, afin de représenter les intérêts de la ville de Saint-Colomban devant la Commission d'accès à l'information, relativement au dossier portant le numéro CAI 111075.

DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DES PERMIS DU MOIS D'OCTOBRE 2012 DU SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET URBANISME

Je, Claude Panneton, directeur général, dépose le rapport mensuel des permis pour le mois d'octobre 2012 du Service d'aménagement, environnement et urbanisme.

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU MOIS D'OCTOBRE 2012

Je, Claude Panneton, directeur général, dépose le procès-verbal, du Comité consultatif d'urbanisme, tenu le 24 octobre 2012.

RÉSOLUTION 469-11-12
DÉROGATION MINEURE – RUE BERNARD

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme du 24 octobre 2012 concernant la dérogation mineure 2012-00017;

CONSIDÉRANT l'avis public affiché et publié le 21 septembre 2012 dans le journal Le Mirabel annonçant la demande de dérogation mineure 2012-00017 ;

CONSIDÉRANT que la parole est donnée aux personnes présentes à l'assemblée :

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Francis Émond, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement :

D'APPROUVER la dérogation mineure 2012-00014 telle que recommandée.

No 2012-00014

Nature et effets : permettre que la construction d'un garage soit située dans la marge avant alors que la résidence principale se situe à moins de 25 mètres de l'emprise de rue et que le règlement de zonage numéro 601 exige d'être à plus de 25 mètres. Toutefois, la marge avant minimale du garage devra être de 8,0 mètres.

Identification du site concerné : Matricule : 5865-26-5503;
Cadastre : 1 670 984;
Adresse : 327, rue Bernard.

RÉSOLUTION 470-11-12
MANDAT PROFESSIONNEL - ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ RELATIVEMENT À LA CONFIGURATION DE L'INTERSECTION DE LA MONTÉE DE L'ÉGLISE ET DU CHEMIN DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

CONSIDÉRANT que la Ville désire procéder à une étude d'opportunité relativement à la configuration de l'intersection de la montée de l'Église et du chemin de la Rivière-du-Nord ;

CONSIDÉRANT l'offre présentée par monsieur Martin Hétu, ingénieur, vice-président division *Transport Ouest du Québec* et monsieur Steve Careau, ingénieur chargé de projet, de la firme *Genivar Inc*., datée du 09 novembre 2012 ;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

DE MANDATER la firme *Genivar Inc*. pour procéder à l'étude d'opportunité relativement à la configuration de l'intersection de la montée de l'Église et du chemin de la Rivière-du-Nord, au coût de vingt-et-un mille six cents dollars (21 600 $), selon son offre de service, datée du 09 novembre 2012 ;

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire numéro 02-320-00-411

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire ci-haut mentionné.

_____

Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 471-11-12
PREMIÈRE ACCEPTATION DES TRAVAUX – PROJET DOMICILIAIRE DES RUES DU ROYAUME ET DU DUCHÉ – PE-2012-EVE-02

CONSIDÉRANT le rapport favorable de monsieur Bertrand Samson, ingénieur, de la firme *BSA*, qui spécifie que les travaux relatifs aux infrastructures du développement domiciliaire des rues du Royaume et du Duché répondent aux exigences du règlement 245-2012 de la Ville;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Francis Émond, appuyé par madame la conseillère Mélanie Dostie et résolu unanimement :

D'AUTORISER le Service de l'aménagement, environnement et urbanisme à émettre les permis de construction ou de lotissement pour cette phase.

RÉSOLUTION 472-11-12
PREMIÈRE ACCEPTATION DES TRAVAUX ET LIBÉRATION PARTIELLE DE LA GARANTIE FINANCIÈRE ET LIBÉRATION DE LA GARANTIE HYPOTHÉCAIRE DU PROJET DOMICILIAIRE "LA VALLÉE DU GOLF", PHASE 3D – PROTOCOLE D'ENTENTE PE-2012-GAS-05

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport favorable de monsieur André Viger, ingénieur de la firme *CDGU*, daté du 18 septembre 2012, qui spécifie que les travaux relatifs aux infrastructures du projet domiciliaire "La Vallée du Golf", phase 3D, ont été complétés à 100% et répondent aux exigences du règlement 245-2012, tel qu'amendé ;

CONSIDÉRANT la garantie initiale au montant total de deux cent treize mille cinq dollars et cinquante-six cents (213 005.56 $) composé en partie :

- d'une garantie financière au montant de cent trente-sept mille huit cent cinq dollars et cinquante-six cents (137 805.56 $) ;

et

- d'une garantie hypothécaire au montant de soixante-quinze mille deux cent dollars (75 200 $) affectant les lots QUATRE MILLION HUIT CENT SEIZE MILLE NEUF CENT SEPT (4 816 907), QUATRE MILLION HUIT CENT SEIZE MILLE NEUF CENT HUIT (4 816 908) et QUATRE MILLION SEPT CENT ONZE MILLE SEPT CENT SOIXANTE ET UN (4 711 761) du cadastre du Québec, enregistrée au bureau de la circonscription foncière de Deux-Montagnes, sous le numéro 19 478 909 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de conserver un montant de cinquante-sept mille trente-neuf dollars et dix cents (57 039.10 $) afin de garantir les travaux de pavage;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la libération d'une partie de la garantie financière, soit un montant de quatre-vingt-mille sept cent soixante-six dollars et quarante-six cents (80 766.46 $) ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la mainlevée totale de la garantie hypothécaire au montant de soixante-quinze mille deux cents dollars (75 200 $) affectant les lots QUATRE MILLION HUIT CENT SEIZE MILLE NEUF CENT SEPT (4 816 907), QUATRE MILLION HUIT CENT SEIZE MILLE NEUF CENT HUIT (4 816 908) et QUATRE MILLION SEPT CENT ONZE MILLE SEPT CENT SOIXANTE ET UN (4 711 761) du cadastre du Québec, enregistrée au bureau de la circonscription foncière de Deux-Montagnes, sous le numéro 19 478 909 ;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Francis Émond, appuyé par madame la conseillère Mélanie Dostie et résolu unanimement :

D'ACCEPTER lesdits travaux et ce, conformément à l'article 8 du protocole d'entente PE-2012-GAS-05 intervenu entre le titulaire et la Ville ;

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général ou, en son absence, le greffier à procéder à la mainlevée totale de la garantie hypothécaire au montant de soixante-quinze mille deux cent dollars (75 200.00 $) affectant les lots QUATRE MILLION HUIT CENT SEIZE MILLE NEUF CENT SEPT (4 816 907), QUATRE MILLION HUIT CENT SEIZE MILLE NEUF CENT HUIT (4 816 908) et QUATRE MILLION SEPT CENT ONZE MILLE SEPT CENT SOIXANTE-ET-UN (4 711 761) du cadastre du Québec, enregistrée au bureau de la circonscription foncière de Deux-Montagnes, sous le numéro 19 478 909 ;

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant, et le trésorier ou, en son absence, le trésorier-adjoint à procéder à la libération d'une partie de la garantie financière, à savoir la somme quatre-vingt-mille sept-cent soixante-six dollars et quarante-six cent (80 766.46 $)et à signer tous les documents à cet effet.

RÉSOLUTION 473-11-12
AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE PE-2012-GAS-06 DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE LA VALLÉE DU GOLF, PHASE 3E

CONSIDÉRANT que le développement domiciliaire La Vallée du Golf, phase 3E rencontre toutes les exigences en la matière ;

CONSIDÉRANT que la signature d'un protocole d'entente est une condition préalable à la construction d'infrastructures routières :

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Stéphane Rouleau et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général ou, en son absence, le greffier, à signer le protocole d'entente PE-2012-GAS-06 relatif au développement domiciliaire La Vallée du Golf, phase 3E ;

La présente résolution est valide pour une durée d'un (1) an, suite à ce, si le protocole d'entente n'est pas dûment signé par toutes les parties, la résolution deviendra nulle et non avenue.

Cette résolution est conditionnelle à ce que tous les documents requis soient déposés au dossier lors de la signature.

Monsieur le conseiller Francis Émond se retire pour lien d'affaires

RÉSOLUTION 474-11-12
ACCEPTATION FINALE DES TRAVAUX ET LIBÉRATION TOTALE DE LA GARANTIE FINANCIÈRE DU PROJET DOMICILIAIRE LES COURS DU BOISÉ, PHASE 3 - PROTOCOLE D'ENTENTE PE-2009-LCB-03

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur André Viger, ingénieur de la firme CDGU, daté du 28 septembre 2012, qui spécifie que les travaux relatifs aux infrastructures du développement domiciliaire « Les Cours du Boisé, phase 3 » n'ont subi, depuis les douze (12) derniers mois, aucun vice ou défaut de quelque nature que ce soit ;

CONSIDÉRANT que les infrastructures routières, faisant l'objet du présent protocole d'entente, ont déjà été municipalisées soit la rue des Jacinthes lot QUATRE MILLION CINQ CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DOUZE (4 575 492) et la rue des Jonquilles lot QUATRE MILLION SEPT CENT CINQUANTE-SEPT MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE (4 757 494) ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la libération totale de la garantie financière couvrant la phase 3 soit un montant de trente-quatre mille neuf cent quatre dollars et seize cents (34 904.16 $) ;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par madame la conseillère Mélanie Dostie et résolu unanimement:

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le trésorier ou, en son absence, le trésorier-adjoint à procéder à la libération de la garantie financière et à signer tous les documents à cet effet ;

D'AUTORISER l'acceptation finale des travaux et de procéder à la fermeture du protocole d'entente PE-2009-LCB-03 relatif au développement domiciliaire Les Cours du Boisé.

RÉSOLUTION 475-11-12
ACCEPTATION DU PLAN PROJET DE LOTISSEMENT DU DÉVELOPPEMENT DU PROJET DOMICILIAIRE « DOMAINE DES FAUCONS PHASE 1 »

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter le plan projet de développement domiciliaire visant un bouclage de la rue Lajeunesse et du chemin de la Rivière-du-Nord, préparé par Gilles Vanasse, arpenteur-géomètre, plan P-12108-11930, dossier 8240-4, minute 12108, daté du 05 octobre 2012

CONSIDÉRANT que le plan projet du développement domiciliaire « Domaine des Faucons phase » rencontre toutes les exigences en la matière ;

CONSIDÉRANT que le bouclage de rues est autorisé dans ce secteur en vertu du règlement de zonage numéro 601;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Francis Émond, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement :

D'ACCEPTER le plan projet de lotissement du projet domiciliaire « Domaine des Faucons, phase 1 » préparé par Gilles Vanasse, arpenteur-géomètre, dossier 8240-4, minutes 12108, daté du 05 octobre 2012.

Le titulaire devra obligatoirement installer un (1) réservoir incendie et ce, selon les directives du directeur du Service de sécurité incendie.

La présente résolution est valide pour une durée de deux (2) ans, suite à ce, si le présent projet n'est pas effectué, la présente deviendra nulle et non avenue sans autre avis ni formalité.

RÉSOLUTION 476-11-12
AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE PE-2012-FAUC-01 DU DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE DU « DOMAINE DES FAUCONS, PHASE 1 »

CONSIDÉRANT que le développement domiciliaire « Domaine des faucons, phase 1 » rencontre toutes les exigences en la matière ;

CONSIDÉRANT que la signature d'un protocole d'entente est une condition préalable à la construction d'infrastructures routières ;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Stéphane Rouleau, appuyé par monsieur le conseiller Francis Émond et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général ou, en son absence, le greffier à signer le protocole d'entente PE-2012-FAUC-01 relatif au développement domiciliaire du « Domaine des faucons, phase 1 »;

Le titulaire devra obligatoirement installer un (1) réservoir incendie et ce, selon les directives du directeur du Service de sécurité incendie ;

La présente résolution est valide pour une durée d'un (1) an, suite à ce, si le protocole d'entente n'est pas dûment signé par toutes les parties, la résolution deviendra nulle et non avenue.

Cette résolution est conditionnelle à ce que tous les documents requis soient déposés au dossier lors de la signature.

RÉSOLUTION 477-11-12
MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 414-10-12 RELATIVE À LA LIBÉRATION PARTIELLE DE LA GARANTIE FINANCIÈRE DU PROJET DOMICILIAIRE « LES PROMENADES DU BOISÉ ST-COLOMBAN, PHASE 3 ET 4 » - PROTOCOLE PE-2011-BR0-03, SUITE À LA PREMIÈRE COUCHE DE PAVAGE

CONSIDÉRANT que par la résolution 414-10-12, le Conseil municipal a autorisé la libération d'une partie de la garantie financière ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier cette résolution afin remplacer la garantie financière par une garantie bancaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Mélanie Dostie, appuyé par monsieur le conseiller Stéphane Rouleau et résolu unanimement :

DE MODIFIER la résolution 414-10-12 afin remplacer la garantie financière par une garantie bancaire au montant de cinquante-huit mille neuf cent cinquante-six dollars et dix-neuf cents (58 956,19 $) pour la phase 3 et de cinquante-cinq mille sept cent trente-neuf dollars et quatre-vingt-huit cents (55 739,88 $) pour la phase 4 du projet domiciliaire « Les Promenades du Boisé St-Colomban » protocole PE-2011-BRO-03.

RÉSOLUTION 478-11-12
MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 412-10-12 RELATIVE À LA PREMIÈRE ACCEPTATION DES TRAVAUX-PROJET DOMICILIAIRE « LE SANCTUAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD, PHASE 11 »- PROTOCOLE D'ENTENTE PE-2010-SAN-05

CONSIDÉRANT que par la résolution 412-10-12, le Conseil municipal a autorisé la première acceptation des travaux-projet domiciliaire « Le Sanctuaire de la Rivière-du-Nord-phase 11 » - protocole d'entente PE-2010-SAN-05 conditionnellement au versement d'une garantie financière pour la correction des déficiences au coût estimé à vingt-quatre mille cinq cents dollars (24 500 $) ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier cette résolution afin de retirer la condition d'un versement de vingt-quatre mille cinq cents dollars (24 500 $) puisque les déficiences ont été corrigées, selon un rapport préparé par monsieur André Viger, ingénieur de la firme *CDGU*, daté du 30 octobre 2012 ;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et résolu unanimement :

DE MODIFIER la résolution 412-10-12 afin de retirer la condition d'un versement de vingt-quatre mille cinq cents dollars (24 500 $) puisque selon le rapport, préparé par monsieur André Viger ingénieur de la firme *CDGU*, daté du 30 octobre 2012, les déficiences ont été corrigées.

RÉSOLUTION 479-11-12
OCTROI DU CONTRAT – CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES MATÉRIAUX ET LEUR MISE EN ŒUVRE - RÉHABILITATION DES INFRASTRUCTURES DES RUES RUDOLPH, DU DOMAINE-LEBEAU ET DE LASABLONNIÈRE

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de procéder à des travaux de réhabilitation des infrastructures des rues Rudolph, du Domaine-Lebeau et de Lasablonnière;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur des règlements d'emprunt numéros 632, 633 et 634 devant financer ces travaux;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à des travaux de contrôle de la qualité des matérieux et leur mise en œuvre dans le cadre de ces travaux de réhabilitation ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service d'aménagement, environnement et urbanisme de retenir les services de *Groupe ABS Inc*. pour effectuer les travaux de contrôle de la qualité des matériaux et leur mise en œuvre pour la réhabilitation des infrastructures des rues Rudolph, du Domaine-Lebeau et de Lasablonnière, le tout tel que montré dans son estimation budgétaire, datée du 5 novembre 2012, au montant de treize mille huit cent trente-neuf dollars (13 839 $) excluant les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Francis Émond, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat de contrôle de la qualité des matériaux et leur mise en œuvre pour la réhabilitation des infrastructures des rues Rudolph, du Domaine-Lebeau et de Lasablonnière, au montant de treize mille huit cent trente-neuf dollars (13 839 $) excluant les taxes applicables ;

D'IMPUTER cette dépense aux activités d'investissement :

22-300-32-711, projet 2012-06	3 160.83 $
22-300-33-711, projet 2012-07	4 677.58 $
22-300-34-711, projet 2012-08	6 000.59 $

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au poste budgétaire ci-haut mentionné.

_____
Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 480-11-12
OCTROI DE CONTRAT - ACHAT DE DEUX SONDES À ÊTRE INSTALLÉES AU PUITS BÉDARD

CONSIDÉRANT que la Ville désire faire l'acquisition de (2) deux sondes à être installées au puits Bédard ;

CONSIDÉRANT que ces travaux n'étaient pas prévus au budget 2012 ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de l'aménagement, de l'environnement et de l'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat relatif à l'achat et l'installation de deux sondes au puits Bédard auprès de la compagnie *Automation R.L. Inc*., au coût de quatre mille six cents dollars (4 600 $), excluant les taxes applicables et ce, conformément à leur offre de prix datée du 23 août 2012 ;

DE TRANSFÉFER, de la réserve financière pour l'entretien des aqueducs aux activités de fonctionnement, un montant de cinq mille cinquante-huit dollars et quatre-vingt-cinq cents (5 058.85 $) ;

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-412-00-643.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire ci-haut mentionné.

_____
Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 481-11-12
COMMISSION DE TOPONYMIE – OFFICIALISATION DU NOM DE LA RUE DES ORMES

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'attribution des noms de rue;

CONSIDÉRANT l'acceptation, par le Comité consultatif d'urbanisme, du nom proposé, soit la rue des Ormes ;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Stéphane Rouleau, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et résolu unanimement :

DE DEMANDER à la Commission de toponymie d'officialiser le nom de la rue suivante **:**

rue des Ormes

RÉSOLUTION 482-11-12
COMMISSION DE TOPONYMIE – OFFICIALISATION DU NOM DE LA RUE DE L'ÉPÉE

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'attribution des noms de rue;

CONSIDÉRANT l'acceptation, par le Comité consultatif d'urbanisme, du nom proposé, soit la rue de l'Épée, située dans le « Domaine Excalibur »;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Francis Émond, appuyé par monsieur le conseiller Stéphane Rouleau et résolu unanimement :

DE DEMANDER à la Commission de toponymie d'officialiser le nom de la rue suivante **:**

rue de l'Épée

RÉSOLUTION 483-11-12
REJET DES SOUMISSIONS – CONTRÔLE DES ANIMAUX 2013 PORTANT LE NUMÉRO D'APPEL D'OFFRES TP-SP-2012-55

CONSIDÉRANT que le directeur du Service des travaux publics a effectué un appel d'offres pour le contrôle des animaux 2013 ;

CONSIDÉRANT que suite à l'analyse des soumissions, la non-conformité des soumissions a été constatée;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Éric Milot, appuyé par monsieur le conseiller Stéphane Rouleau et résolu unanimement :

DE REJETER l'ensemble des soumissions pour le contrôle des animaux 2013 portant le numéro d'appel d'offres TP-SP-2012-55 ;

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics, ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à entreprendre un nouveau processus d'appel d'offres relativement au contrôle des animaux 2013.

RÉSOLUTION 484-11-12
AUTORISATION D'ENTREPRENDRE LE PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES RELATIVEMENT À L'ACHAT D'UN CAMION SIX ROUES AVEC BENNE POUR LE REMPLACEMENT DU CAMION FORD 550 -2002

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Éric Milot, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics, ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à entreprendre le processus d'appel d'offres relativement à l'achat d'un camion six (6) roues avec benne afin de remplacer le camion Ford 550 -2002.

RÉSOLUTION 485-11-12
OCTROI DE CONTRAT -SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT HIVER 2012-2013

CONSIDÉRANT que la Ville se doit de vérifier l'état de ses rues suite aux tempêtes hivernales pour fins de sécurité ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Francis Émond, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat pour la surveillance des travaux de déneigement à monsieur Patrick Carrière au montant de quinze mille dollars (15 000 $) pour la saison 2012-2013 et ce, aux conditions suivantes :

- Ce dernier doit être disponible vingt-quatre (24) heures par jour, sept (7) jours par semaine, du 1er novembre de l'année en cours au 30 avril de l'année suivante ;

- Il doit produire quotidiennement un rapport d'activité.

D'IMPUTER cette dépense aux activités fonctionnement au code budgétaire 02-330-00-443.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire ci-haut mentionné.

_____
Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 486-11-12
EMBAUCHE D'UN CAPITAINE À LA PRÉVENTION AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT que le poste capitaine à la prévention est vacant ;

CONSIDÉRANT que suite à l'analyse des candidatures et aux entrevues, le directeur du Service de sécurité incendie recommande de nommer Christian Viau-Souligny, à ce poste ;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par monsieur le conseiller Stéphane Rouleau et résolu unanimement :

D'EMBAUCHER monsieur Christian Viau-Souligny à titre de capitaine à la prévention au Service de sécurité incendie, à compter du 10 décembre 2012, sujet à une période de probation d'une durée de six (6) mois ;

DE LUI VERSER un salaire annuel de cinquante-deux mille six cent quatre-vingt-neuf dollars (52 689.00 $) et de l'intégrer aux avantages prescrits par la politique portant sur les conditions de travail offertes aux employés cadres de la Ville.

RÉSOLUTION 487-11-12
OCTROI DE CONTRATS – SERVICES PROFESSIONNELS RELATIFS AUX SERVITUDES DES RÉSERVOIRS INCENDIE

CONSIDÉRANT la nécessité d'obtenir les services professionnels pour l'obtention des descriptions techniques et la préparation d'actes de servitude relatifs aux réservoirs incendie sur les lots suivants :

TROIS MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE-SEPT MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-UN (3 557 681), QUATRE MILLIONS DEUX CENT ONZE MILLE QUARANTE-NEUF (4 211 049), QUATRE MILLIONS CENT CINQUANTE-ET-UN MILLE QUATRE-VINGT-DIX-HUIT (4 151 098), QUATRE MILLIONS QUATRE CENT CINQUANTE-SEPT MILLE SEPT CENT SOIXANTE-DIX-NEUF (4 457 779), QUATRE MILLIONS QUATRE CENT DOUZE MILLE QUATRE-VINGT-SEIZE (4 412 096), QUATRE MILLIONS SEPT CENT VINGT-SEPT MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-QUINZE (4 727 475),QUATRE MILLIONS SIX CENT VINGT-SIX MILLE SOIXANTE-SEIZE (4 626 076), DEUX MILLIONS SOIXANTE-DIX-NEUF MILLE NEUF CENT TRENTE-SEPT (2 079 937), UN MILLION SIX CENT SOIXANTE-DOUZE MILLE TROIS CENT CINQ (1 672 305), DEUX MILLIONS SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE CINQ CENT SOIXANTE-DOUZE (2 077 572),UN MILLION SIX CENT SOIXANTE-ET-ONZE MILLE CINQ CENT VINGT-QUATRE (1 671 524), TROIS MILLIONS HUIT CENT CINQUANTE-DEUX MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT (3 852 798), QUATRE MILLIONS SIX CENT VINGT-QUATRE MILLE HUIT CENT SIX (4 624 806) du cadastre du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Francis Émond appuyé par madame la conseillère Mélanie Dostie et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire, ou en son absence, le maire suppléant, et le directeur général ou, en son absence, le greffier, à signer les promesses de servitudes et les actes de servitudes à venir ;

DE MANDATER un arpenteur-géomètre afin d'obtenir les descriptions techniques requises à l'établissement de l'assiette des servitudes ;

DE MANDATER maître Joëlle Lupien, notaire, afin d'entreprendre toutes les démarches requises à la préparation et l'enregistrement des actes de servitude ;

D'IMPUTER ces dépenses aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-220-00-411, et ce, jusqu'à concurrence de dix-huit mille dollars (18 000 $), incluant les taxes applicables.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire ci-haut mentionné.

_____
Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 488-11-12
OCTROI DU CONTRAT - SCÈNE, SON ET ÉCLAIRAGE POUR LA FÊTE NATIONALE 2013

CONSIDÉRANT que la Ville tiendra des festivités dans le cadre de la Fête nationale du Québec pour l'année 2013;

CONSIDÉRANT que le directeur du Service des sports et loisirs a effectué une recherche de prix auprès des entreprises suivantes :

- Sonel - Sonorisation et éclairage;
- MSR – Location scène mobile;
- Le Diplomate – spcetacles-évènements-audiovisuels.

CONSIDÉRANT le résultats de la recherche de prix;

ENTREPRISES	PRIX
Sonel - Sonorisation et éclairage	14 034.00 $
MSR - Location scène mobile (scène seulement)	4 900.00 $
Le Diplomate - Spectacles-événements-audiovisuel (son et éclairage seulement)	10 881.60 $

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des sports et des loisirs de choisir une entreprise offrant un service clef en main incluant les trois éléments : scène, son et éclairage ;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement:

D'OCTROYER le contrat pour les services techniques de son, éclairage et scène mobile pour la Fête nationale 2013 à l'entreprise *Sonel - Sonorisation et éclairage* et ce, conformément à leur soumission, datée du 24 septembre 2012, au montant de quatorze mille trente-quatre dollars (14 034.00 $) excluant les taxes applicables ;

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-701-60-516.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire ci-haut mentionné.

_____
Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 489-11-12
OCTROI DU CONTRAT - LOCATION SURFACEUSE

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à une recherche de prix pour la location d'une surfaceuse ;

CONSIDÉRANT le résultat des soumissions :

ENTREPRISES	PRIX
M.G. Service	5 985 $
Robert Boileau Inc.	8 280 $

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des sports et des loisirs ;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par madame la conseillère Mélanie Dostie et résolu unanimement:

D'OCTROYER le contrat pour la location d'une surfaceuse à l'entreprise *M. G. Service Inc.* et ce, conformément à leur soumission, datée du 06 novembre 2012, au montant de cinq mille neuf cent quatre-vingt-cinq dollars (5 985 $), excluant les taxes applicables ;

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-701-30-516.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire ci-haut mentionné.

_____
Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 490-11-12
OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME BOURSE D'ÉLITE

CONSIDÉRANT que la participation au hockey régional de niveau élite impose une charge financière plus onéreuse pour les participants ;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal, par le biais du programme Bourse d'élite, souhaite encourager les jeunes de niveau élite à poursuivre leur évolution dans leur sport ;

CONSIDÉRANT qu'il y a des fonds nécessaires au programme Bourse d'élite pour répondre aux besoins de ces jeunes ;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par monsieur le conseiller Stéphane Rouleau, et unanimement résolu :

D'OCTROYER une aide financière au montant de cent soixante-quinze dollars (175 $) par participant de Saint-Colomban au hockey régional de niveaux AA et AAA Sélect du Nord pour les jeunes suivants :

- Tommy Andrews Bantam AAA
- Kim Ménard Pee wee AA
- Kevin Desjardins Pee wee AA
- Antoine Bergeron-Charron Pee wee AA

D'OCTROYER une aide financière au montant de deux cent soixante-quinze dollars (275$) par participante de Saint-Colomban au hockey féminin régional de l'Association du hockey féminin des Laurentides soit pour :

- Amandine Monette Bantam AA féminin

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-702-90-999.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire ci-haut mentionné.

_____
Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 491-11-12
REJET DES SOUMISSIONS – IMPRESSION ET DISTRIBUTION DU COLOMBANOIS PORTANT LE NUMÉRO D'APPEL D'OFFRES BIB-SP-2012-56

CONSIDÉRANT que la directrice du Service de la bibliothèque et de la culture a effectué un appel d'offres public pour l'impression et la distribution du Colombanois;

CONSIDÉRANT que suite à l'analyse des soumissions, la non-conformité des soumissions a été constatée;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service de la bibliothèque et de la culture ;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Éric Milot, appuyé par madame la conseillère Mélanie Dostie et résolu unanimement :

DE REJETER l'ensemble des soumissions pour l'impression et la distribution du Colombanois portant le numéro d'appel d'offres BIB-SP-2012-56 ;

D'AUTORISER la directrice du Service de la bibliothèque et de la culture, ou toute autre personne mandatée par cette dernière, à entreprendre un nouveau processus d'appel d'offres public relativement à l'impression et la distribution du Colombanois.

RÉSOLUTION 492-11-12
OCTROI DE CONTRAT - ACHAT DE MATS ET DRAPEAUX

CONSIDÉRANT que la Ville désire faire l'acquisition de mats et drapeaux ;

CONSIDÉRANT que la directrice du Service de bibliothèque et culture a effectué une recherche de prix auprès des compagnies suivantes :

- L'étendard, drapeaux et bannières;
- Tecnima Inc.

CONSIDÉRANT que suite à l'étude des offres de prix reçues, seule l'offre de prix de *Tecnima Inc.* est conforme aux spécifications demandées;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service de bibliothèque et culture ;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Francis Émond, appuyé par madame la conseillère Mélanie Dostie et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat relatif à la fourniture et l'installation de trois (3) mats avec base de béton ainsi que la fourniture de dix (10) drapeaux auprès de la compagnie *Tecnima Inc*., au coût de sept mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept dollars (7 497 $), excluant les taxes applicables et ce, conformément à leur offre de prix datée du 18 octobre 2012;

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-130-00-522.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire ci-haut mentionné.

_____
Suzanne Rainville, trésorière

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions s'est tenue de 19h59 à 21h00.

RÉSOLUTION 493-11-12
CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 21h01, l'ordre du jour étant épuisé ;

Il est dûment proposé par monsieur Francis Émond, appuyé par monsieur Marc Laurin et résolu unanimement :

DE LEVER la présente séance

Jacques Labrosse	Diane Desjardins
Maire	Greffière